

Compte rendu du conseil communautaire du 21 janvier 2016  
Salle des fêtes Nuisement-sur-Coole à 20 h 30

Titulaires présent(e)s : Mmes, MM., Maurice PIERRE, Jean-Marie ROSSIGNON, William MATHIEU, Martine MENISSIER, Marie ANCELLIN, Hubert FAUCONNIER, Catherine DETHUNE, Murielle STEPHAN, Jean-Christophe MANGEART, Jean-Claude ARNOULD, Bernard FURNE, Catherine PUJOL, Danièle MICHEL, Noël VOISIN DIT LA CROIX, Bernard COUSIN, Luc MILLON, Pascal VANSANTBERGHE, Gilles ADNET, Maurice HUET, Françoise DROUIN, Etienne HERISSANT, René SCHULLER, Raymond LAPIE, Jean-Jacques PILLET, Michel JACQUET, Philippe HINCELIN, André MELLIER.

Titulaires absent(e)s remplacé(e)s par un(e) suppléant(e) :

M. Yvéric BRODIER, absent excusé, représenté par Mme Audrey SCHULLER ;  
M. Joël PERARDEL, absent excusé, représenté par M. Jean-Claude FARON ;  
M. Jean-Paul BRIGNOLI, absent excusé, représenté par Mme Evelyne VALENTIN ;  
M. Roger BERTON, absent excusé, représenté par M. Daniel HERBILLON.

Titulaires absent(e)s non remplacé(e)s par un(e) suppléant(e) :

M. Jérôme ROUSSINET, absent excusé ;  
M. André KUHN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme Catherine PUJOL ;  
M. Christophe PATINET, absent excusé, a donné pouvoir à M. Gilles ADNET ;  
Mme Marcelle SCIEUR, absente excusée, a donné pouvoir à M. Maurice HUET ;  
M. Sylvain ROGER, absent excusé, a donné pouvoir à M. Michel JACQUET ;  
M. Alexandre BODIN, absent ;  
M. Fabrice REVELLI, absent excusé.

Soit 35 votants.

Suppléant(e)s présent(e)s : Mmes, MM. Dominique MILLON, Muriel RENAULT, Claudy MATHIEU, Audrey SCHULLER, Philippe BIAL, Jean-Claude FARON, Odile CAQUE, Evelyne VALENTIN, Daniel HERBILLON.

Suppléant(e)s excusé(e)s : Mmes, MM., Damien GALLOIS, Eric MERCIER, Marie-Ange GRUE, Andrée VIART.

Le PV du conseil du 17 décembre est adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Président communique à l'assemblée les dernières informations concernant l'évolution du projet de schéma intercommunal. Il semble que la position de la CCMC et des 25 communes qui la composent soit entendue et comprise des instances décisionnaires.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques PILLET.

- **Affaires générales**

Avenant de transfert contrat démoustication

La CCMC détient dorénavant la compétence "démoustication".

Il y a lieu maintenant d'établir une convention avec les communes de Moncetz-Longevas et Coolus et reprendre le contrat en cours jusqu'en mars 2018 avec l'entreprise qui effectue les traitements.

Le conseil, à **L'UNANIMITE** autorise le président à signer ces nouveaux engagements.

- **Eau potable**

Tarifs de l'eau – Périmètre du nouveau contrat délégation

PRIX POUR 120 M <sup>3</sup>	MOIVRE COOLE Proposition
Part délégataire Hors Taxes	132,80

Abonnement/an	32
Consommation	100,80
<b>Part collectivité Hors Taxes</b>	<b>36</b>
Abonnement	12
Consommation	24
<b>Total HT</b>	<b>168,80</b>
Préservation ressources	13,54
Pollution	45,60
TVA	12,54
<b>TOTAL TTC</b>	<b>240,49</b>
Prix ttc /m <sup>3</sup>	2,00

Dans le nouveau contrat de délégation de service public, la part du délégataire est en augmentation afin de prendre en compte une réserve pour travaux (non utilisée, elle est reversée dans les comptes). Elle est compensée en partie par une baisse de la part collectivité. Les contrats en cours seront intégrés au fur et à mesure de leur échéance, l'objectif étant une uniformisation du prix de l'eau pour tous les abonnés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Sur le SIVOM d'Ecury existait un barème dégressif du prix de l'eau suivant 3 tranches de consommation pour tenir compte à l'origine des besoins importants des agriculteurs éleveurs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 cette particularité est supprimée créant une légère surtaxe pour les plus gros consommateurs (Incidence pour 120 m<sup>3</sup> 6 €/an, pour 200 m<sup>3</sup> 20 €, pour 400 m<sup>3</sup> 55 €) mais permet aussi de neutraliser une partie de l'augmentation générale.

L'application des nouveaux tarifs ne sera effective qu'après validation par la Préfecture, sans possibilité de rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Proposition adoptée à l'UNANIMITE moins 2 abstentions.**

- **Numérique**

Scénario mixte – Montée en débit secteur de la Moivre

Face à l'urgence présentée dans le secteur de la Moivre, le SIEM propose d'adopter un scénario mixte pour la CCMC établit comme suit :

- 1) La montée en puissance sur les 7 communes de la Moivre (2016/2017) avec un reste à charge pour la CCMC de 49 %
- 2) Le passage à la fibre pour les 18 autres communes de la CCMC (2020/2025) avec un reste à charge pour la CCMC de 49 %
- 3) Le passage à la fibre pour les 7 communes de la Moivre sans certitude sur les possibilités de financement.

Sur les bases de chiffrages établis par le syndicat le plan de financement pourrait s'établir ainsi :

Montée en débit 7 Communes de la Moivre		<b>964 000 € HT</b>
	Subvention 51%	491 640 € HT
	Reste à charge 49%	472 360 € HT
FTTH 18 Communes		<b>5 600 000 € HT</b>
	Subvention 51%	2 856 000 € HT
	Reste à charge 49%	2 744 000 € HT

La montée en débit est une nécessité et une priorité pour les 7 communes de la Moivre et la charge doit être budgétée dès 2016. Il est rappelé à cet effet que la Communauté de Communes du Mont de Noix avait des réserves financières permettant le financement de cette opération.

Quant au passage à la fibre, c'est un projet à plus long terme (5 à 7 ans) en termes de financement nous pourrions déjà compter avec les nouvelles recettes des éoliennes, un prélèvement sur les réserves, le recours à l'emprunt, mais aussi si nécessaire à une augmentation de l'impôt sur le long terme.

## **Proposition adoptée à L'UNANIMITE.**

- **Animation**

Mise à disposition d'agents et locaux dans le cadre de l'organisation d'un accueil mutualisé pendant les petites vacances par les AFR de Saint-Germain-la-Ville et de la Vallée de la Vallée de la Moivre

La communauté de communes autorise la mise à disposition de personnel, un agent BAFD, et de locaux sur Marson (école) pour permettre aux AFR de Saint-Germain-la-Ville et de la Vallée de la Moivre d'organiser un centre mutualisé pour les petites vacances.

## **Proposition adopté à L'UNANIMITE.**

- **Finances**

Décision Modificative Budget SPANC 2015

La CCMC prend la décision modificative du **budget SPANC 2015** :

Le chapitre 011 Compte 617 présente un besoin en financement de 2 543,84 €.

Il est proposé d'opérer un virement de crédits en réaffectant 2 027,95 € du Chapitre 023 « Dépenses Imprévues » et 515,89 € du Chapitre 67 vers le Chapitre 011.

## **UNANIMITE.**

Ouverture de crédits d'investissement

La CCMC met en place l'ouverture de **crédits d'investissement** :

Il est nécessaire de procéder dès à présent à certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016. En rappel Art.L.1612-1 CGCT, il est possible d'autoriser Monsieur le Président à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente. Il est donc proposé d'autoriser l'ouverture des crédits suivants :

- 10 000 € Chapitre 21 Compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique »
- 5 000 € Chapitre 21 Compte 2184 « Mobilier ».

Assujettissement à la TVA Budget Eau en Affermage :

Monsieur le Président expose que les collectivités qui, pour l'exploitation d'un service public en délégation, mettent à disposition de l'exploitant les investissements qu'elles ont réalisés sont assujetties à la TVA lorsque cette disposition intervient à titre onéreux. Le nouveau contrat de délégation du service public d'eau potable a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et la surtaxe perçue par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole doit être considérée comme une redevance d'affermage en contre partie de la mise à disposition des investissements.

Il est proposé d'opter pour l'assujettissement du budget annexe de l'eau potable en affermage au régime fiscal de la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **Proposition adopté à L'UNANIMITE.**

- **Questions et informations diverses**

*Site Internet CCMC* : la réalisation est en cours

Subvention ARS pour la maison de santé : le dossier est complet et va être déposé.

Constructions en cours

Maison de santé de Pogny et gymnase de Vésigneul : le planning des travaux est respecté (pas de retard malgré le gel).

Problèmes de chauffage dans le gymnase de Nuisement et en particulier sur cette période de gel rendant la salle inexploitable. L'entreprise chauffagiste est chargée de solutionner le problème rapidement.

SCOT

La prochaine réunion du comité syndical examinera entre autres les orientations budgétaires 2016. Des dépenses exceptionnelles (environ 45 000 €) liées à la réalisation du SCoT du Pays de Châlons pour les 10 ou 15 prochaines

années obligerait une augmentation de la cotisation aux collectivités qui pourrait passer de 3,65 à 4,61 € par habitant. Toutefois, les besoins de financement pour les prochaines années étant prévus en diminution, une proposition de modération des cotisations est envisagée.

Enquête Scot

Orientations : Maintien des surfaces agricoles, restrictions sur le développement des zones d'activités économiques sans projets structurés et urbanisation maîtrisée. Un recensement des ZAE sera opéré.

Dates à retenir

Bureau	22 février Saint-Germain-la-Ville
Conseil Communautaire	25 février à Dampierre-sur-Moivre

Séance levée à 22 h 15.

Le Secrétaire,

Jean-Jacques PILLET

Le Président,

Michel JACQUET

## LEXIQUE

CDG :	Centre De Gestion
CNRACL :	Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
CCSV :	Communauté de Communes de Suipe et Vesle
DETR :	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGF :	Dotation Globale de Fonctionnement
ECS :	Eau Chaude Sanitaire
EPCI :	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
FEADER :	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FTTH :	Fiber To The Home (fibre optique jusqu'au domicile)
IAT :	Indemnité d'Administration et de Technicité
IEMP :	Indemnité d'Exercice des Missions en Préfecture
NOTRe :	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PFR :	Prime de Fonction et de Résultats
PLUi :	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
POS :	Plan d'Occupation des Sols
RIFSEEP :	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
SCOT :	Schéma de COhérence Territoriale
SIEM :	Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne
VRD :	Voirie et Réseaux Divers